



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue en présentiel le

JEUDI 9 décembre 2021 À 16 H

À la Caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 novembre 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Nomination du président du conseil d'administration
 - 5.2. Nomination du vice-président du conseil d'administration
 - 5.3. Renouvellement du bail de location d'entreposage avec la municipalité de McMasterville
 - 5.4. Protocole d'entente pour la migration du système de communication numérique
6. Ressources humaines
 - 6.1. Nomination d'un pompier permanent
 - 6.2. Indexation des salaires du personnel non-syndiqué point reporté
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021
 - 7.3. Dépôt des déclarations sur l'information relative aux apparentés
8. Politiques et règlements
9. Points d'information
 - 9.1. Liste des interventions du mois de novembre 2021



9.2. Journal de la Régie – Édition du 18 novembre 2021

10. Correspondance

- 10.1. 23 novembre 2021 – Ministère de la Sécurité publique – Réponse à notre demande d'exemption au « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » pour nos pompiers à temps plein.

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 25.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-12-117

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en reportant le point 6.2 à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

CA-2021-12-118

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 18 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 novembre 2021.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2021-12-119

5.1 Nomination du président du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Teasdale occupe actuellement le poste de président du conseil d'administration, et ce, depuis le 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 30 du *Règlement 2020-016 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le président, renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Normand Teasdale est donc à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un président ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Normand Teasdale à titre de président du conseil d'administration.

ADOPTÉE

CA-2021-12-120

5.2 Nomination du vice-président du conseil d'administration

ATTENDU QUE monsieur Yves Lessard occupe actuellement le poste de vice-président du conseil d'administration, et ce, depuis le 12 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE l'article 30 du *Règlement 2020-016 de Régie interne de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit une durée de mandat d'un an pour le vice-président, renouvelable ;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Yves Lessard est donc à échéance ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Yves Lessard à titre de vice-président du conseil d'administration.

ADOPTÉE

CA-2021-12-121

5.3 Renouvellement du bail de location du local d'entreposage avec la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR loue à la Municipalité de McMasterville un local sis au 255 boulevard Constable à McMasterville ayant une superficie de 84 mètres carrés, dont le bail de location se termine le 31 décembre 2021 no résolution CA-2020-12-147 ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR souhaite reconduire ce bail de location pour l'année 2021 ;



CONSIDÉRANT QUE le coût de location est majoré de 5,1 %, soit selon l'IPC de septembre 2021 (variation annuelle RMR Montréal) ; donc un renouvellement au coût mensuel de 420,14 \$ pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location sont prévus au budget 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville nous a fait une demande pour entreposer dans ce local du matériel appartenant à l'association « DekHockey L'Échappée inc. » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à renouveler le bail avec la municipalité de McMasterville à partir du 1^{er} janvier 2022 des versements mensuels à 420,14 \$ et d'autoriser le président, ou en son absence, son substitut, et la secrétaire-trésorière de la Régie à signer ledit bail.

D'autoriser l'association « DekHockey L'Échappée inc. » à entreposer son équipement dans les lieux loués sans que la Régie soit tenue responsable de tout préjudice, perte, vol ou dommage, causé aux biens appartenant à l'association « DekHockey L'Échappée inc. ».

ADOPTÉE

CA-2021-12-122

5.4 Protocole d'entente pour la migration du système de communication numérique

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR migrera son système de communication radio en mode analogique vers le mode numérique ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements acquis par la RISIVR ne sont pas compatibles avec les infrastructures de communication déjà en place à la RIPRSL ;

CONSIDÉRANT QUE les radios installées au centre d'appels d'urgence (le « CAU ») de la RIPRSL qui servent à communiquer avec la RISIVR doivent être remplacées pour être compatibles avec cette nouvelle technologie numérique ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR fournira le nombre de radios nécessaire au bon fonctionnement du CAU tant à son site principal de Belœil qu'à son site de relève de Sainte-Julie ;

CONSIDÉRANT QUE la RIPRSL était propriétaire des radiocommunications pour les villes et municipalités qui ont rejoint la régie incendie en 2019 à l'exception de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

CONSIDÉRANT QUE les radios mobiles numériques sont également programmées en mode analogique et que la RIPRSL pourra éventuellement mettre un terme à la location des radios mobiles analogiques ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR et la RIPRSL désirent définir les responsabilités se rattachant aux équipements de radiocommunication qui sont la propriété de la RISIVR et qui sont installés dans l'infrastructure de la RIPRSL.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'entente entre la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent (RIPRSL) et la Régie intermunicipale de sécurité incendie



de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour définir les responsabilités se rattachant aux équipements de radiocommunication qui sont la propriété de la RISIVR et qui seront installés dans l'infrastructure de la RIPRSL. De mandater le président monsieur Normand Teasdale, et la secrétaire-trésorière madame Sylvie Gosselin à signer l'entente.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2021-12-123

6.1 Nomination d'un pompier permanent, employé Iwan Lavallée

CONSIDÉRANT QU'IL y aura vacance sur un poste de pompier permanent consécutif à l'annonce du départ à la retraite de l'un des employés de la Régie, et ce à compter du 24 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie comprend, dans sa structure de postes, vingt-quatre postes de pompier à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a tenu un concours interne s'échelonnant sur quinze jours et prenait fin le 7 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE 11 candidatures ont été recueillies et, parmi celles-ci, monsieur iwan Lavallée était celui détenant la plus grande ancienneté et acceptant le poste ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la nomination de l'employé monsieur Iwan Lavallée à titre de pompier permanent, en date du 3 janvier 2022.

ADOPTÉE

6.2 Indexation des salaires du personnel non syndiqué

Point reporté à une séance ultérieure.

7. Finances

CA-2021-12-124

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1489 à 1529)	67 691,13 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	67 691,13 \$

- 2) D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-12-125

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 novembre au 2 décembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	195 131,27 \$
Transferts électroniques Paie et autres	182 283,24 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	377 414,51 \$

ADOPTÉE

7.3 Dépôt des déclarations sur l'information relative aux apparentés

La secrétaire-trésorière dépose les déclarations sur l'information relative aux apparentés des administrateurs et principaux membres de la direction et cadre.



8. Politiques et règlements

9. Points d'information

- 9.1 Liste des interventions du mois de novembre 2021
- 9.2 Journal de la Régie – Édition de 18 novembre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

- 10.1 23 novembre 2021 – Ministère de la Sécurité publique – Réponse à notre demande d'exemption au « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » pour nos pompiers à temps plein.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

11. Varia

12. Période de questions du public

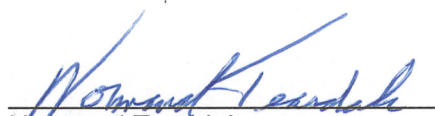
Aucune question du public.

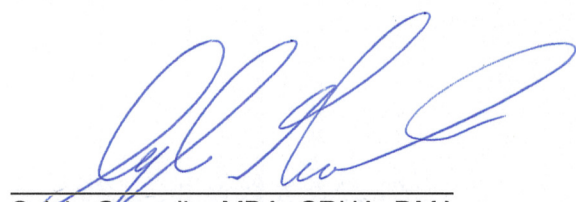
CA-2021-12-126

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

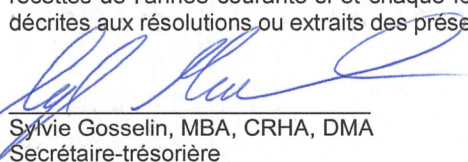
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 40.
ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

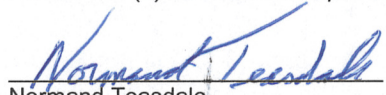

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration

